

# OBTENIR UNE VRAIE-FAUSSE CARTE GRISE SCANDALEUSEMENT FACILE!

DEPUIS FIN 2009, PLUS BESOIN D'ALLER EN PRÉFECTURE POUR CHANGER D'IMMATRICULATION, CERTAINS GARAGES, CENTRES-AUTOS ET BURALISTES PEUVENT S'EN CHARGER. PROBLÈME: FAUTE DE CONTRÔLES DES DOSSIERS, IL EST, HÉLAS, DEVENU TRÈS SIMPLE D'OBTENIR UNE CARTE GRISE À UN NOM OU UNE ADRESSE BIDON... ENQUÊTE ACCABLANTE.

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. BH-■■■-SL Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation B ■■/■■/2003

C.1 PLUSSE

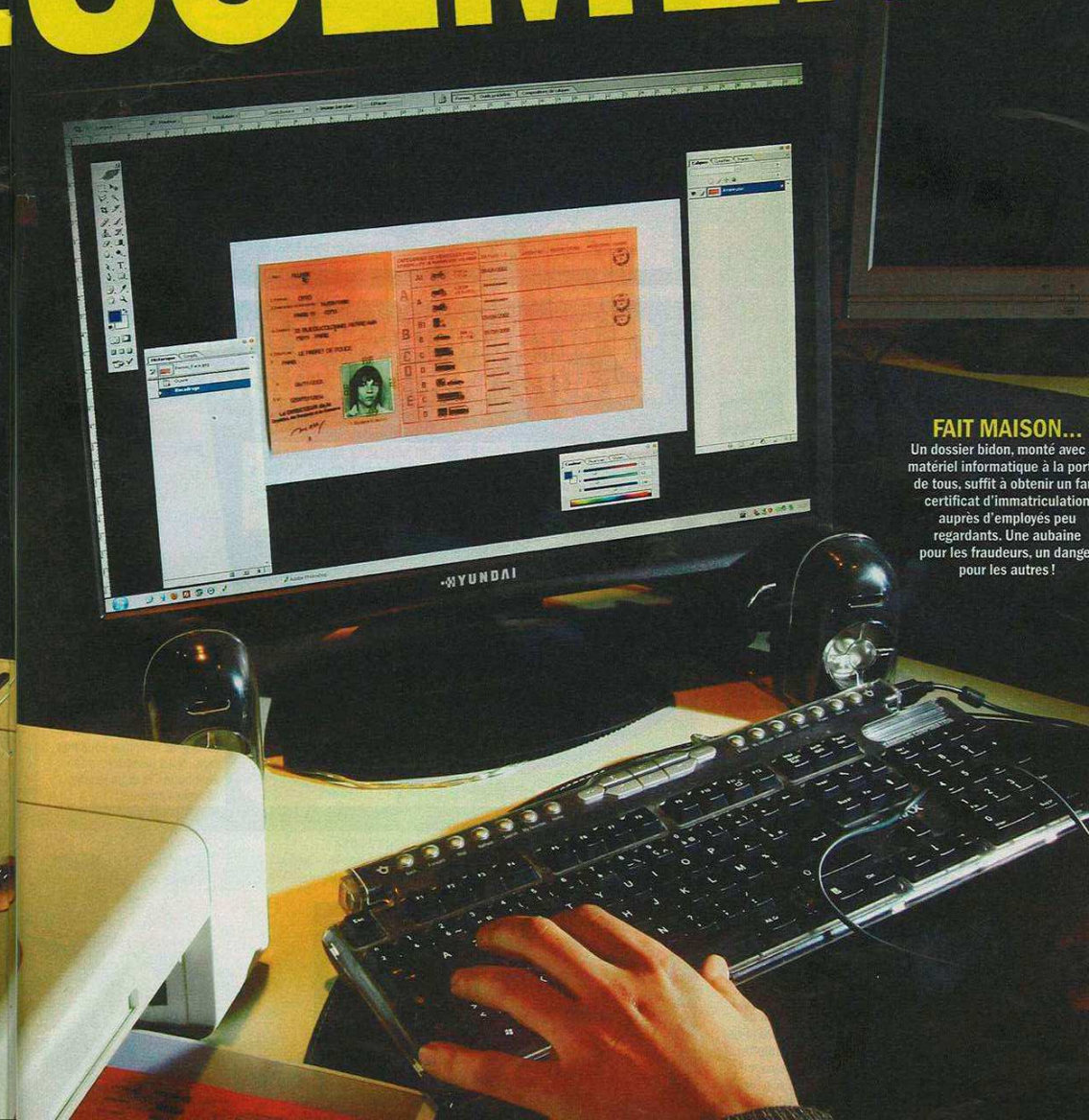
OTTO

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

750 ■■ PARIS ■■■



**FAIT MAISON...**  
Un dossier bidon, monté avec matériel informatique à la portée de tous, suffit à obtenir un faux certificat d'immatriculation auprès d'employés peu regardants. Une aubaine pour les fraudeurs, un danger pour les autres!



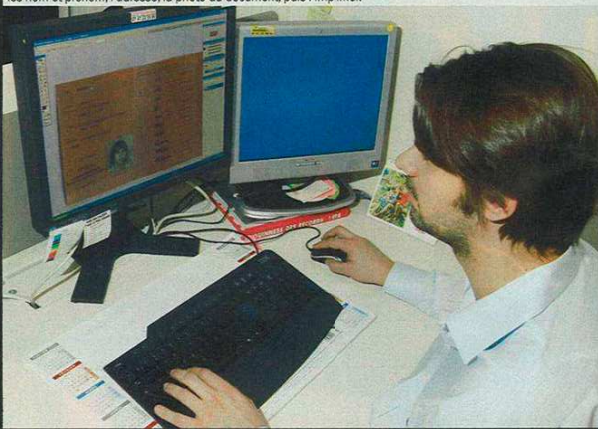
## NOTRE VRAIE-FAUSSE CARTE EN 3 ÉTAPES

Depuis le 15 octobre 2009, tout renouvellement de carte grise entraîne le passage au nouveau système d'immatriculation (SIV). Et depuis cette même date, l'Etat accordé à des sociétés privées (garages, centres-autos, sites Web et buralistes) le pouvoir de délivrer ces documents officiels. Ainsi, plus la peine de perdre une demi-journée en préfecture: grâce à ces nouveaux "fournisseurs" de carte grise, pour 20 € en moyenne, on obtient en dix minutes un certificat provisoire d'immatriculation. Un vrai gain

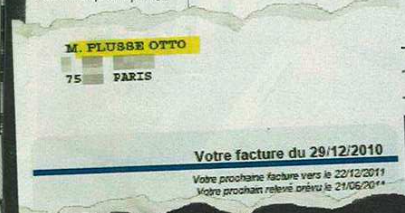
de temps pour les automobilistes! Sauf qu'à la différence des employés des préfectures, ceux de ces sociétés privées ne sont pas formés pour repérer les fausses pièces d'identité, et ont un intérêt financier à proposer ce service à leurs clients. Du coup, la sécurité du système a pris du plomb dans l'aile, et les fraudeurs en profitent. Comme l'atteste notre enquête - qui ne vise évidemment pas à donner de "mode d'emploi" - aujourd'hui, on peut faire inscrire ce que l'on veut (faux nom, adresse bidon) sur une carte grise, et ce, avec une facilité inquiétante...

## 1 FALSIFICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS: UN JEU D'ENFANT

**PAPERS BIDOUILLÉS.** Pour faire établir une carte grise, il faut fournir l'ancienne carte, le certificat de cession remis par le vendeur, la demande de certificat d'immatriculation, la copie du rapport de contrôle technique (CT) de moins de six mois, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la copie d'une pièce d'identité. Pour obtenir une carte grise au nom d'Otto Plusse (eh oui...), nous avons donc bidouillé un permis de conduire sur ordinateur. Rien de plus simple, hélas: après l'avoir scanné on peut modifier, via un logiciel de retouche, les nom et prénom, l'adresse, la photo du document, puis l'imprimer.



**CHANGEMENT D'ADRESSE.** Même opération pour le justificatif de domicile, sauf qu'il n'y a pas besoin de passer par la case scanner: aujourd'hui, on dispose de ces documents sur internet, où ils sont déjà numérisés. Après modification, comme pour la pièce d'identité, il ne reste donc qu'à imprimer.



**ACHETEUR FANTÔME.** Le vendeur du véhicule ne peut pas vérifier l'identité de celui qui acquiert son auto. Il est donc très facile d'inscrire un faux nom d'acheteur sur le certificat de cession, puis d'établir la demande d'immatriculation à ce même nom. Avec l'ancienne carte grise et la copie du CT, le dossier est complet!

## 3 RÉCEPTION DE LA CARTE GRISE DÉFINITIVE: ÇA A MARCHÉ!

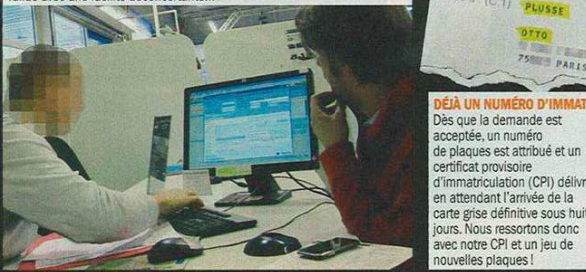
**C'EST DANS LA BOÎTE!** Quelques jours après, le courrier recommandé contenant la carte grise arrive à l'adresse du justificatif de domicile fourni dans le dossier. Aucun problème pour le récupérer, car les facteurs vérifient rarement les pièces d'identité des destinataires...



**UN VRAI-FAUX TITRE DE PROPRIÉTÉ EN POCHE.** Un ordinateur, un scanner, une imprimante, un petit logiciel de retouche: voilà le matériel du parfait faussaire... Qui équipe aujourd'hui la majorité des foyers français! Il ne nous en a pas fallu plus pour créer ce monsieur Otto Plusse et obtenir une carte grise à son nom. Cela peut prêter à sourire. Sauf que si l'on tombe sur l'un de ces filous lorsqu'on achète une voiture, contre ce propriétaire fictif, et la justice aura bien du mal à retrouver la véritable identité du voyou.

## 2 DÉPÔT DU DOSSIER EN CENTRE-AUTO: CONTRÔLES ULTRA "LIGHT"

**ZÉRO VÉRIFICATION DANS UN CENTRE-AUTO SUR TROIS.** Alors que nous leur avons fourni une simple photocopie de notre permis bidouillé, 30 % des centres visités ne nous ont même pas demandé notre vraie pièce d'identité pour la contrôler! En quelques clics, le dossier de monsieur Otto Plusse est validé avec une facilité déconcertante...

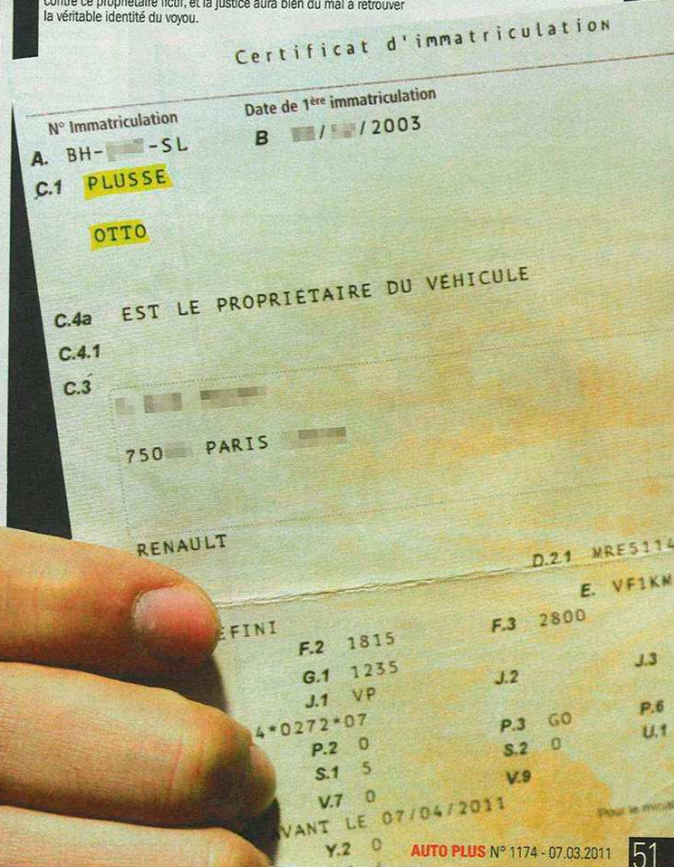
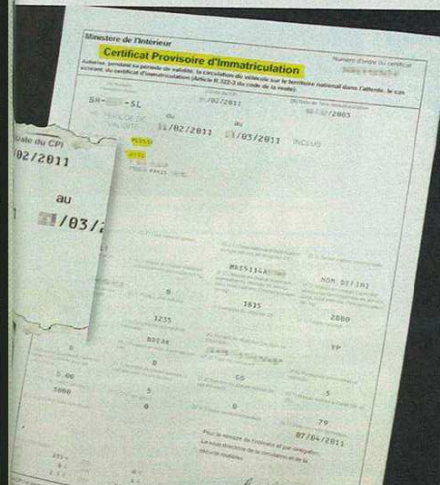


**DÉJÀ UN NUMÉRO D'IMMAT!** Dès que la demande est acceptée, un numéro de plaques est attribué et un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) délivré, en attendant l'arrivée de la carte grise définitive sous huit jours. Nous ressortons donc avec notre CPI et un jeu de nouvelles plaques!

**ON FAIT CHAUFFER LES PLAQUES.** Ne reste plus qu'à poser (ou faire poser) sur le véhicule les plaques portant la nouvelle immatriculation si, comme le nôtre, il était encore sous l'ancien système de numérotation.



Photos: Alexandre Paumard



## QUI TRICHE, ET POURQUOI?

Ceux qui ne craignent pas les cinq ans d'emprisonnement et les 75 000 € d'amende encourus pour faux et usage de faux, selon l'article 441-2 du code pénal... On recense en général deux profils types parmi les faussaires. Le "vrai" malfrat: il maquille une voiture volée, avec une autre carte grise (celle d'une épave, par exemple) qu'il met à un nom et une adresse bidon. Son but: brouiller les pistes afin qu'on ne puisse pas remonter jusqu'à lui. L'allergique aux PV: il modifie le nom afin de ne plus recevoir les amendes. Mais, après de nombreux PV impayés, la voiture sera vite gagée, et donc invendable. Pour éviter cela, il peut s'arranger pour les recevoir (faux nom rajouté sur la boîte aux lettres) afin de les payer sans se faire retirer

de points, le nom de la carte grise ne correspondant à aucun permis de conduire. Des escrocs parmi les pros? Il peut aussi exister en cas plus grave... Certains garagistes véreux disposant de l'agrément SIV peuvent détourner la carte grise d'un de leurs clients afin de vendre un véhicule identique au sien, mais volé. Grâce aux données de sa carte grise, ils montent un dossier de changement de propriétaire (comme nous l'avons fait pour cette enquête) dans le but d'immatriculer et de vendre le véhicule volé (c'est le système de la doublette). Ainsi, sans même le savoir, puisqu'il conserve son titre de propriété, le client dont on a piraté la carte grise n'est plus, aux yeux de l'administration, propriétaire de son auto!